

## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 27 Mars

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

**Etaient présents (20)**: Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Patrick EUGENE (← 20 :48), Monsieur Jean BARDAIL (← 19 :47), Madame Liliane DOCAN (← 19 :47),

**Etaient absents (12)**: Monsieur Edmond MARCEL, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Léonard JERUL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

**Etaient représentés (01)**: Madame Marianne LOYSON (par Monsieur Jean-Claude LOMBION)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

### Délibération n° 01-04-2013

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 Mars 2013

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir formuler ses observations et apporter ses modifications essentielles sur le présent procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Mars 2013.

Après avoir procédé aux corrections nécessaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 13 Mars 2013.

COURRIER ARRIVÉ LE

05 AVR. 2013

THE UNIVERSITY OF  
MICHIGAN LIBRARY  
ANN ARBOR, MICHIGAN  
48106-1000

## LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Mars 2013  
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire  
et après en avoir délibéré*

### DECIDE :

**ARTICLE 1 :** *Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 Mars 2013 est approuvé.*

**ARTICLE 2 :** *Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

*Pour expédition certifiée conforme*

*Fait à Morne-à-L'Eau, le 27 Mars 2013*

*Le Maire,*

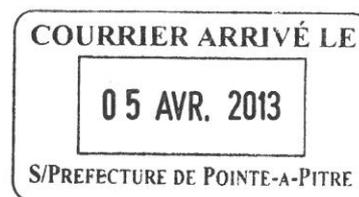


*Jean-Claude LOMBION*

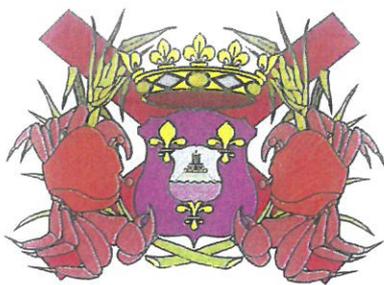
*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité  
Le .....*

*Formalités de publicité  
effectuées le \_\_\_\_\_*

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.***



1. The first part of the document  
 2. The second part of the document  
 3. The third part of the document  
 4. The fourth part of the document  
 5. The fifth part of the document  
 6. The sixth part of the document  
 7. The seventh part of the document  
 8. The eighth part of the document  
 9. The ninth part of the document  
 10. The tenth part of the document



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MARS 2013

Nombre de membres  
Composant le Conseil  
Municipal : 33

Nombre de membres en  
exercice : 33

Nombre de conseillers  
Présents : 23  
Représentés : 02  
Excusé : 00  
Absents : 08

Début de séance : 19 h 45

*L'an deux mille treize, le 13 MARS, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des séances du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 06 MARS 2013 par Monsieur Jean-Claude LOMBION, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.*

### Etaient présents :

*Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame PHAETON Laure, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL, Madame Roselyne CARDOVILLE, (23 membres).*

Etaient représentés : Monsieur Philipson FRANCFORT (par Monsieur Jean-Claude LOMBION),  
Madame Henriette ALEXIS (par Madame Victoire JASMIN)  
(02)

### Absents:

*Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE (08 membres)*

La séance est ouverte ce Mercredi 13 Mars, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude LOMBION**, Maire de la commune.

Il est proposé de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

COURRIER ARRIVÉ LE

05 AVR. 2013

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

**Monsieur Aurel MIRRE** est proposé afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance et procède à l'appel des Conseillers :

- **23 Présents**
- **02 Représentés**
- **08 Absents**

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que le point 11 relatif à la délibération concernant la mise en œuvre de la Communauté des Communes d'Agglomération du Nord Grande-Terre sera soustrait parce que des communes n'ont pas encore délibérées.

Par la suite, il donne lecture des différents points de l'ordre du jour :

- 1°) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Février 2013*
- 2°) Examen et Vote du Budget Primitif 2013 de la Ville de Morne-à-L'Eau*
- 3°) Vote des taux d'imposition 2013*
- 4°) Subvention au service annexe « Assainissement »*
- 5°) Examen et Vote du Budget Annexe « Assainissement »*
- 6°) Morne-à-L'Eau Ville Numérique : « INTERCONNEXION DES SITES COMMUNAUX »*
- 7°) Instauration de titres restaurant*
- 8°) Autres mesures d'ordre social et convention avec le Comité des Œuvres Sociales*
- 9°) Présentation du Programme Pluriannuel d'Accès à l'Emploi Titulaire (PPAE) dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire*
- 10°) Approbation de la procédure d'extension du périmètre du futur Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de Guadeloupe*
- 11°) Délibération relative à la mise en œuvre de la Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre*
- 12°) Demande de financement dans le cadre du Budget Annexe M49*
- 13°) Demande de financement au titre de l'audit de la délégation de service public*
- 14°) Atelier d'Etude dans le cadre de la mise en valeur des canaux de la Plaine de Gripon*
- 15°) Questions diverses*

**POINT N°01- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 28 FEVRIER 2013.**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante, le vote du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Février 2013.

**Madame DOCAN** demande à compléter les interventions de la manière suivante :

**Page 08 :**

Faut-il continuer ? C'est une procédure qui sera longue, il faut toujours dire « oui », il faut aider *tout en sachant que quel que soit le jugement rendu, la collecte sera sollicitée.*

**Page 13 :**

C'est une politique d'ensemble. Je pense que tous les partenaires de l'école *doivent se réunir, se mettre ensemble, pour démarrer ensemble afin d'être en harmonie.*

**Madame JASMIN** souhaiterait que soit inscrit à la page 13 comme elle l'avait mentionné :

*« Le Conseil d'Education allait se réunir pour préparer la rentrée 2013 ».*

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT N° 02- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA VILLE DE MORNE-A-L'EAU.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Hugues PRADEL, Directeur des Affaires Financières.

**Monsieur PRADEL** intervient en disant que le budget a été élaboré dans un contexte particulier.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires au 17 janvier 2013, dans un contexte de crise économique et financière l'assemblée a bien mesuré les différents contextes (local, national et international).

Les effets de la crise mondiale se font ressentir. Les banquiers hésitent et tardent à répondre aux demandes de financement.

Les collectivités territoriales devront faire jouer la solidarité. Dans le contexte social, il faudra venir en aide aux personnes en difficulté.

La démarche proposée est de faire en sorte que le budget 2013 réponde :

- aux règles budgétaires M14. Il faut appliquer les principes budgétaires. Il y aura lieu de procéder à l'inscription des crédits budgétaires nécessaires aux réalisations. Il ne faudra pas faire de report de crédit mais plutôt établir un budget supplémentaire ou une décision modificative.
- à une fiabilité. Il faut trouver des équilibres afin qu'il soit possible d'être accompagné par les établissements financiers.
- à un effort, afin de diminuer les dépenses de la collectivité (eau, électricité, téléphone).
- à un projet de service de la Direction Affaires Financières. Il s'agit d'un projet collectif et pas seulement financier, établi en collaboration avec ses agents. Nous visons à fiabiliser les comptes. Il doit traduire une politique ou des politiques afin que l'élu puisse avoir une meilleure lisibilité.
- au contrat municipal. En l'occurrence, il est question de faire diminuer les impôts.

Le Budget Primitif n'est pas seulement un document dans lequel se trouvent des chiffres mais il doit impérativement traduire des projets mûrs. Il augmentera au fur et à mesure que les projets seront menés à bien.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, tout a été fait pour réduire les charges à caractère général. Après examen de l'exercice 2012, la différence sera évidente.

Il faut aussi souligner qu'il y aura une augmentation de la contribution du SITCOM, bien qu'elle ne soit pas conséquente.

**Monsieur le Maire** souligne que malgré la situation difficile, le gel relatif aux dotations et la diminution prévue dès 2014, il faut, tout de même, répondre aux attentes de la population.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

**Monsieur BARDAIL** répond qu'avant de procéder au vote, il souhaiterait faire connaître son émoi face à l'arrestation de Monsieur Christian FLEREAU. Son groupe et lui-même ont été très touchés par cet intolérable incident à l'encontre de ce mornalien. Ils déplorent cette affaire et ils tiennent à faire allusion à Monsieur Vieillot qui a subi et qui subit encore les mêmes effets concernant les vols d'animaux.

Je suis certain, que l'ensemble du Conseil municipal partagera aussi, cette solidarité à l'égard de Monsieur Christian Fléreau et ainsi qu'à ses proches.

**Monsieur le Maire** explique qu'après avoir appris ce fait, il a entrepris des démarches en contactant le Sous-Préfet. Ce dernier étant absent, il s'est adressé au Secrétaire Général qui a pu joindre le Sous-Préfet. Celui-ci ignorait cette affaire.

Il a aussi contacté Monsieur le Ministre Victorin LUREL afin de l'informer de cette arrestation et celui-ci a fait savoir qu'il s'occuperait de ce problème.

Monsieur le Maire avance qu'il n'est pas question d'émoi mais de révolte face à de tels agissements car le voleur a été libéré et Monsieur Fléreau Christian, maintenu en garde à vue.

Monsieur le Maire a su que suite à sa libération, ce dernier a été hospitalisé parce qu'il avait refusé de recourir aux soins proposés lors de sa garde à vue.

**Monsieur le Maire** fait savoir qu'il est extrêmement choqué et atterré. En outre, Monsieur Vieillot a perdu plusieurs animaux à cause de ces mêmes pratiques de vol.

Il y a des réseaux de vols d'animaux. Les agriculteurs et la population ne peuvent accepter de voir le fruit de leur labeur, dérobé ainsi. La population est quasiment révoltée.

**Madame ARPHEXAD** informe qu'il existe plus de quarante plaintes déposées par les agriculteurs.

**Monsieur Sylvain FLEREAU** souligne qu'il ne peut rester insensible et tient à remercier Monsieur le Maire pour son intervention, son soutien à la libération de son cousin.

Monsieur Christian FLEREAU n'est pas un cousin ordinaire mais c'est un ami. Cette affaire est un coup porté, touchant toute une famille.

**Monsieur le Maire** intervient en disant qu'il est aussi un ami très proche de Monsieur Christian FLEREAU et que son intervention a été spontanée et normale.

Suite à la demande de vote faite par le maire, Monsieur BARDAIL annonce que son groupe ne peut voter ce budget car il ne leur convient pas, il est régressif par rapport au précédent.

Malgré les projets et les grands espoirs, ce budget ne peut répondre aux espérances des mornaliens.

Il faut comprendre que la commune a un problème lié à l'attractivité. Ce budget ne marche pas dans le sens de Morne-à-l'Eau. On remarque que la population baisse, les dotations baissent ; il faut admettre que rien ne fonctionne dans cette commune.

A travers les chiffres et la présentation de ce budget, on peut bien voir, qu'il y a eu un mauvais choix.

C'est un budget qui rend heureux certaines personnes notamment pour les voyages et les réceptions.

**Monsieur le Maire** répond que le budget de l'Etat exige des restrictions, il est obligatoire d'avoir un budget qui tient compte des attentions demandées. La commune continuera à avancer en tenant compte des aides de l'Etat. Il ne s'agit pas de régression mais de prudence et de rigueur.

Les subventions permettront d'accroître la capacité d'investissement de la commune.

Ce budget traduit une volonté de faire les choses sans tomber dans le déficit. C'est une gestion sincère et contrainte.

**Monsieur PRADEL** informe que dans la section d'investissement, il y a environ 11 Millions d'investissements sûrs.

**Monsieur le Maire** tient à rappeler que des entreprises s'installent progressivement à Morne-à-l'Eau. Il est important de discuter avec des chiffres fiables et il invite chacun à participer aux différents ateliers.

**Monsieur PRADEL** souligne que le budget est voté chapitre par chapitre mais dans un seul vote.

**Monsieur BARDAIL** souhaite être éclairé sur le chapitre 11 à la page 11 (art. 6182) : la somme de 1000€ en 2012 et celle de 10 000€ en 2013. Il remarque que cette augmentation est véritablement excessive.

Aussi, il souhaite comprendre le montant des publications (art.6237) et celui des catalogues et imprimés (art.6236). Selon lui, il est question de beaucoup d'argent et tout cela cause des dépenses inutiles.

**Monsieur PRADEL** répond que pour l'élaboration du budget, le compteur est mis à zéro ou une analyse rétrospective est établie et puis, on se projette sur l'année à venir.

Le service a analysé les dépenses des années précédentes à partir de l'année 2008.

Vu les restrictions gouvernementales, la collectivité passe de **14 000 à 10 000€**. Ce budget doit être regardé par article. On ne peut rien acheter, aujourd'hui avec la somme de 1000€. Il faut être réaliste, il s'agit de **10 000€** en dessous des années précédentes.

**Monsieur BARDAIL** intervient en disant que la réponse ne le satisfait pas et il ne veut pas s'y étendre davantage. Mais il maintient, qu'on ne peut passer de 1000 à 10 000€.

En outre, il souhaiterait que Monsieur Pradel lui donne des informations sur les frais divers (art. 6188)

**Monsieur PRADEL** répond qu'il est question de dépenses classées par factures. Il existe des dépenses qui ne peuvent être classées dans la nomenclature du plan comptable. Celles-ci sont donc, rangées dans un compte créé à cet effet.

**Monsieur BARDAIL** fait remarquer que le montant relatif à l'article 6188, est très élevé. Il demande aussi, une explication concernant les honoraires (art.6226)

**Monsieur PRADEL** fait savoir qu'il est question des honoraires d'avocats, auparavant, certains honoraires étaient classés à l'article 611. Il s'agit du reclassement de certaines factures au 6226 (contrats de prestations).

**Monsieur BARDAIL** veut être informé sur l'article 6281 concernant les concours divers.

**Monsieur PRADEL** explique qu'il s'agit des dépenses de l'année 2012, votées en mars 2012. Et, que lors du vote du Compte Administratif, sera vue la cohérence des prévisions.

**Monsieur BARDAIL** souhaite une explication relative à l'article 6488.

**Monsieur PRADEL** répond qu'il est question de la gestion des tickets restaurant.

**Monsieur JERUL** remarque une augmentation des indemnités des élus, alors qu'il y a restrictions budgétaires.

**Monsieur PRADEL** avance qu'il s'agit de l'évolution de l'indice des indemnités des élus.

**Monsieur BARDAIL** rétorque qu'il n'y a jamais eu d'augmentation et qu'il se réfère au Conseil Général.

**Monsieur le Maire** souligne que le Conseil municipal est peut-être régi par un régime différent.

**Monsieur BARDAIL** intervient en disant qu'il faut savoir ce qu'on fait de l'argent public. Il dit qu'une subvention de 5000€ existe, alors que rien n'est prévu. Il relève la somme de 100 000€ pour des organismes et l'augmentation des frais de communication.

**Monsieur PRADEL** informe que la somme de 100 000€ est octroyée aux divers organismes et associations. A cet effet, il rappelle l'existence du contrat jeunesse.

**Monsieur FLEREAU** annonce qu'il a écouté avec attention les explications de Monsieur Pradel et conclut que le budget est en déséquilibre même en comptant la somme de 11 000€. L'investissement représente 10% du Budget Primitif global.

Cependant, il doit s'en aller mais, avant son départ, il désire savoir la raison pour laquelle il n'y a rien de prévu pour la médecine.

Par la même occasion, il ne comprend pas la diminution de l'article 7336. Pourtant, les écoles sont demanderesse de matériels et la majorité des communes ont adopté la gratuité des livres.

**Monsieur Sylvain FLEREAU** s'excuse pour son départ et donne procuration à Madame Liliane DOCAN, **il est 21 H 18.**

**Monsieur le Maire** soutient qu'il porte un grand intérêt aux besoins des écoles et des millions d'euros ont été dépensés pour ces établissements scolaires.

Chaque année, de grosses réparations sont effectuées dans les écoles. Le matériel est en phase d'être changé et la commune a été pionnière avec le CRDP, pour la mise en place d'ordinateurs portables.

En ce sens, le Rectorat a conforté l'orientation de la municipalité en dotant les autres écoles de tableaux numériques. Cela démontre que la commune de Morne-à-l'Eau est en avance.

**Monsieur Jean BARDAIL** adresse ses excuses à l'assemblée parce qu'il doit partir et donne procuration à Monsieur Léonard JERUL, **il est 21 H 28.**

Mis aux voix : **ADOpte A LA MAJORITE (05 abstentions)**  
(Messieurs Bardail, Fléreau, Jérul et mesdames Docan et Cardoville)

### **POINT N° 03 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hugues PRADEL.

**Monsieur PRADEL** informe qu'il y a une évolution positive de la base de la taxe sur le foncier bâti (7 953 812 en 2012 ; 8 306 546 en 2013). Il y a tout lieu d'espérer une évolution dans le même sens des bases des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti.

**Monsieur le Maire** souligne que chaque année, il y a une baisse des impôts. Certains refusaient d'admettre la baisse des impôts mais les chiffres retracent l'évidence.

**Madame DOCAN** rétorque qu'il s'agit d'une fausse baisse et que la commune n'est pas attractive. Elle cite en exemple une commune dans laquelle de grosses villas sont construites.

Elle souligne que tant qu'il y aura une absence de numérotation sur les maisons, les administrés ne paieront pas de taxes locales. A cet effet, elle voudrait être informée sur ce projet de numérotation.

**Monsieur JERUL** avance que la fiscalité est très élevée et que s'il y a un équilibre budgétaire, c'est grâce aux emprunts.

**Madame DOCAN** dit que tout n'est pas clair. Des choses ont été faites mais il y a énormément d'effort à faire. Les gens n'osent pas s'installer à Morne-à-l'Eau, excepté dans les logements sociaux. Il faut attirer les jeunes afin que la commune devienne ce qu'elle doit être.

**Monsieur le Maire** répond qu'il y a aussi de grosses villas à Morne-à-l'Eau mais certains propriétaires ne paient pas leurs impôts. Et pourtant, la commune n'est pas dans le rouge, on continue à gérer au mieux.

Concernant la numérotation, il y a lieu de discuter et aiguiller pour inscrire le nom des rues. Toute cette procédure fait partie de l'aménagement du territoire.

C'est grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale que la collectivité possède la somme de 15 Millions. Il faut se diriger vers les administrés qui ne paient pas leurs impôts.

En 2007, des voies de délestage pour lutter contre l'embouteillage ont été proposées à la Région Guadeloupe. La majorité de ces voies sont en bonne voie de réparations.

La Région Guadeloupe a donné son accord concernant les aides pour l'amélioration de l'habitat.

**Monsieur JERUL** demande si Monsieur le Maire pense revenir sur le projet du contournement de Morne-à-l'Eau.

**Monsieur le Maire** explique qu'en attendant la réalisation du contournement, des voies existantes font l'objet de déviation.

**Madame DOCAN** veut être informée sur ce que l'on entend par patrimoine.

**Monsieur PRADEL** répond qu'il s'agit de biens communaux.

**Madame JASMIN** tient à rebondir, suite à l'intervention de Madame Docan, en précisant qu'elle n'accepte pas que les personnes percevant des revenus minimums soient stigmatisées. Et, elle invite, celle-ci à participer aux commissions afin de se rendre compte de la réalité. Il faut être solidaire. La politique de la collectivité est une politique d'équité et de justice sociale.

**Madame DOCAN** rétorque qu'il y a eu méprise, elle ne peut se permettre de déprécier les personnes défavorisées parce qu'elle sait d'où elle vient. Elle n'admet pas que ces propos soient déformés.

L'assemblée est invitée à fixer le vote des contributions directes (TH, TFB, TFNB, CFE) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2013 à 10% contre 9% en 2012.

Mis aux voix : **ADOpte A LA MAJORITE**  
(Messieurs Bardail, Fléreau, Jérul et mesdames Docan et Cardoville)

#### **POINT N° 04 - SUBVENTION AU SERVICE ANNEXE « ASSAINISSEMENT ».**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hugues PRADEL.

**Monsieur PRADEL** informe que par délibération du 20 Décembre 2012, le conseil municipal a créé le service « Assainissement » et le budget annexe M49 subséquent, avec effet au 1er Janvier 2013.

Afin d'éviter un impact trop important des nouveaux investissements sur le prix du service, le code général des collectivités territoriales, dans son article L. 2224-2, prévoit la possibilité que l'établissement principal verse une subvention exceptionnelle au service.

Pour cette première année il est proposé le versement d'une subvention de **50 000 €** au service public « Assainissement ».

Mis aux voix : **ADOpte A LA MAJORITE**  
(Messieurs Bardail, Fléreau, Jérul et mesdames Docan et Cardoville)

#### **POINT N°05 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT ».**

La parole est donnée à Monsieur Pradel.

**Monsieur Pradel** annonce que le budget annexe « Assainissement » 2013 peut se résumer comme suit :

##### **Section de fonctionnement :**

- En recettes **50 000 €** subvention communale et **120 000 €** surtaxe reversée par le fermier
- En dépenses : Frais de gestion courante : **5200 et 102 000 €** d'étude diverses (Schéma directeur d'assainissement, accompagnement de la collectivité dans la mise en place de la délégation de service public, autres études etc)

## **Section d'Investissement**

- En recettes, les subventions déjà obtenues pour la réalisation de la Station d'Épuration au titre de l'ONEMA (1 380 000) et du FEDER (3 4200 000).
- En dépenses, les crédits liés à la réalisation de la Station d'épuration, à l'acquisition de son terrain d'assiette et au raccordement des réseaux.

Soit un budget réparti :

- **Section de fonctionnement : 170 000 €**
- **Section d'Investissement : 4 862 800€**

Mis aux voix : **ADOPTE A LA MAJORITE (05 abstentions)**  
(Messieurs Bardail, Fléreau, Jérul et mesdames Docan et Cardoville)

### **POINT N° 06 - MORNE-A-L'EAU VILLE NUMERIQUE : INTERCONNEXION DES SITES COMMUNAUX**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Lynndie PILADE.

**Madame PILADE** informe que la réalisation de ce réseau à très haut débit part d'un besoin concret et urgent c'est-à-dire, connecter entre eux les bâtiments administratifs communaux et les écoles.

Ces bâtiments sont situés à quelques kilomètres l'un de l'autre.

La démarche de la commune a permis de lancer un appel d'offres pour la réalisation de la connexion des sites, car aucun opérateur présent à Morne-à-l'Eau ne pouvait réaliser cette connexion avec les débits nécessaires et un coût acceptable pour la collectivité.

**Monsieur le Maire** souligne qu'il faut continuer à maintenir le cap, en ce qui concerne l'informatique.

**Madame DOCAN** ajoute qu'il est important de s'adapter.

Le coût de cette prestation est estimé à **60 000, 00 euros** HT.

Mis aux voix : **ADOPTE A LA MAJORITE**  
(Messieurs Bardail, Fléreau, Jérul et mesdames Docan et Cardoville)

## POINT N° 07 - INSTAURATION DES TITRES RESTAURANT

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Willy VIARDOT, Directeur des Ressources Humaines afin d'informer l'assemblée sur cette affaire.

**Monsieur VIARDOT** explique que la collectivité mettra au service des agents des tickets d'un montant de **6€**. La participation de la collectivité est de **50%** et l'autre part est à la charge de l'agent.

Ce dispositif participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés.

**Monsieur le Maire** souligne que cela a été un grand chantier qui aboutit aujourd'hui, à sa grande satisfaction. Il s'agit d'un moyen pour accompagner les salariés.

**Monsieur VIARDOT** informe que le Comité d'œuvres sociales pourra mener différentes actions sociales car il lui a été octroyé une enveloppe de **120 000€**.

**Monsieur BASTIN** rappelle que cette décision a été actée au Comité Technique Paritaire

Mis aux voix : **ADOpte A LA MAJORITE**

*(Messieurs Bardail, Fléreau, Jérul et mesdames Docan et Cardoville)*

## POINT N° 08 - AUTRES MESURES D'ORDRE SOCIAL ET CONVENTION AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Willy VIARDOT afin de débattre sur cette affaire

**Monsieur VIARDOT** informe que dans la cadre de la mise en œuvre de sa politique d'action sociale en faveur de ses agents, la municipalité (après avis du comité technique paritaire du 17 octobre 2012) a validé par le biais de son conseil municipal le 18 octobre 2012, la mise en place des prestations d'action sociale en faveur de son personnel.

Cette politique sociale concerne notamment les axes suivants :

- La restauration sociale
- La famille
- La solidarité
- Les activités sociales, culturelles et sportives

La mise en œuvre de ces actions ne peut être assurée, dans sa totalité par la collectivité. Ainsi, dans le cadre de la loi n° 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée par la loi du 2 février 2007, la municipalité souhaite confier au comité des œuvres sociales de Morne-à-L'Eau, la gestion d'une partie des prestations dont bénéficierait le personnel.

L'entrée en vigueur de ces mesures sera progressive en fonction des capacités financières budgétaires de la collectivité et de ses établissements rattachés.

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur VIARDOT pour son intervention et passe au vote.

Mis aux voix : **ADOpte A LA MAJORITE (05 abstentions)**  
(Messieurs Bardail, Fléreau, Jérul et mesdames Docan et Cardoville)

**POINT N° 09 - PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE (PPAE) DANS LE CADRE DE LA RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Willy VIARDOT afin de débattre sur cette affaire.

**Monsieur VIARDOT** explique La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a pour objectif de permettre la résorption des emplois précaires sous certaines conditions. Cette loi vise aussi à améliorer les conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Le titre I de la loi crée une période de 4 ans (à compter de la publication du texte (art. 13) pendant laquelle un plan de résorption de l'emploi précaire se déroulera en deux temps.

**- 1ERE ETAPE : DISPOSITIF DE CDI-SATION**

La transformation de plein droit du contrat en cours en contrat à durée indéterminée, au 13 mars 2012, pour les agents non titulaires qui remplissent certaines conditions.

Cette 1<sup>ère</sup> étape vise à sécuriser la situation des agents non titulaires sous contrat à durée déterminée avant la mise en œuvre des recrutements professionnalisés.

Ainsi la loi pose l'obligation pour les autorités territoriales de leur proposer un contrat à durée indéterminée.

Les agents concernés devront avoir été recrutés sur le fondement de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 pour occuper un emploi permanent ou non et justifier d'une durée de services publics effectifs sans considération de la catégorie hiérarchique auprès de leur employeur d'au moins **6 ans au cours des 8 années précédant la publication de la loi.**

Pour les agents âgés d'au moins 55 ans, cette durée est réduite à 3 ans au cours des 4 années précédant la même date de publication (art. 21 et 22 d'application immédiate).

#### **- 2EME ETAPE : DISPOSITIF DE TITULARISATION**

Ce dispositif crée 3 modes de recrutement réservés donnant accès au statut de fonctionnaire. Ces voies professionnalisées de titularisation concernent les agents en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions.

**1ère modalité : Les sélections professionnelles** organisées par les collectivités territoriales employeurs ou, par conventionnement, les centres de gestion qui, à cet effet, constituent une « commission d'évaluation professionnelle » des candidats (art. 18, 19 et 20) ;

**2<sup>ème</sup> modalités : concours réservés** (art. 18) ;

**3<sup>ème</sup> modalités : recrutements réservés sans concours** pour les premiers grades de catégorie C (art. 18).

Le mode de recrutement retenu pour l'accès aux différents cadres d'emplois a été précisé par le décret du 22 novembre 20012.

**Monsieur le Maire** rappelle que l'emploi est une priorité. Il faut que les jeunes soient pris en compte. Il s'agit d'appliquer la loi et nous menons toujours ce combat afin de créer des emplois (ex : les gardes du littoral).

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur Viardot pour son intervention et passe au vote.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **POINT N° 10 - APPROBATION DE LA PROCEDURE D'EXTENSION DU PERIMETRE DU FUTUR ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL) DE LA GUADELOUPE.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Lucien GALVANI, Directeur Général des Services.

**Monsieur GALVANI** annonce qu'il s'agit d'approuver l'élargissement du périmètre du futur établissement public foncier local et permettre aux collectivités d'y adhérer.

Au début, le nombre de collectivités, était de 6, aujourd'hui, il a considérablement augmenté.

Il s'agit des collectivités suivantes :

- **Anse-Bertrand**
- **Baie-Mahault**
- **Bouillante**
- **Capesterre Belle-Eau**
- **La Désirade**
- **Goyave**
- **Morne-à-L'Eau**
- **Le Moule**
- **Petit-Canal**
- **Port-Louis**
- **Terre de Bas**
- **Terre de Haut**
- **Trois Rivières**
- **Vieux-Fort**
- **Vieux Habitants**
- **La Communauté de Communes de Marie-Galante**
- **Cap Excellence**
- **Le Conseil Régional de la Guadeloupe**

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur GALVANI et demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir procéder au vote.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT N° 11 – DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD GRANDE-TERRE**

Cette question a été retirée par le Maire en début de séance, les collectivités de Port-Louis, d'Anse-Bertrand ainsi que la Communauté des Communes du Nord Grande-Terre n'ayant pas encore délibéré.

**POINT N° 12 – DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET ANNEXE M49.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pradel afin de porter à l'assemblée les éléments nécessaires à cette affaire.

**Monsieur Pradel** explique que l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation, depuis 2008, aux collectivités de plus de 3500 habitants pour les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés de se doter d'un budget annexe équilibré en recettes et en dépenses.

Pour rappel, la commune de Morne à l'Eau exerce la compétence assainissement par délégation de service public à la Générale des Eaux pour la partie collective.

Afin de répondre aux exigences réglementaires et se préparer notamment à l'intercommunalité il est proposé de solliciter l'accompagnement d'un cabinet spécialisé.

Cette étude pourra faire l'objet d'un accompagnement technique et financier par l'Office de l'Eau.

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur Pradel et passe au vote.

Mis aux voix : **ADOpte A LA MAJORITE (05 abstentions)**  
(Messieurs Bardail, Fléreau, Jérul et mesdames Docan et Cardoville)

### **POINT N° 13 – DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'AUDIT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.**

**Monsieur Cornélie** prend la parole et intervient en disant que la ville de Morne à l'Eau exerce la compétence assainissement collectif par délégation de service Public (DSP) dans le cadre d'un contrat d'affermage avec la Générale des Eaux depuis 2002. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2013 et après négociation avec des candidats un nouveau contrat débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Afin d'assister la collectivité pour préparer le renouvellement du contrat, c'est le bureau d'études Service Public 2000 qui a été retenu après un MAPA pour réaliser l'audit de la délégation de service public d'assainissement.

Il aura pour missions de :

- Réaliser un bilan de fin de contrat
- Faire une analyse financière du cout d'exploitation en régie ou en DSP
- D'accompagner la collectivité durant la procédure de renouvellement du contrat de DSP, le cas échéant

Cette étude pourra faire l'objet d'un accompagnement technique et financier par l'Office de l'Eau

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur Cornélie pour son intervention et renchérit en disant que le Directeur et son équipe se donnent véritablement les moyens pour aller chercher des subventions. Cette équipe sait où se diriger pour obtenir des financements. A cet effet,, il faut une aide technique et financière.

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur Cornélie et passe au vote.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT N° 14 - ATELIER D'ETUDE DANS LE CADRE DE LA MISE EN VALEUR DES CANAUX DE LA PLAINE GRIPPON.**

La parole est donnée à Monsieur Willy Cornélie.

**Monsieur W. CORNELIE** intervient en disant que la ville de Morne à l'Eau a fait de la mise en valeur du Canal des Rotours, sa priorité en matière d'aménagement qui s'est traduit par l'élaboration de la fiche-48 du Schéma d'Aménagement Régional.

A ce titre, depuis bientôt une année des études sur la protection, l'aménagement et la mise en valeur du canal des Rotours et des canaux de plaine de Grippon ont été lancées.

Au regard de l'ambition du projet, il est nécessaire, à ce stade de mettre en perspective ces travaux avec d'autres regards, d'autres réflexions et surtout susciter une critique constructive des orientations envisagées.

Pour cela, des **ateliers d'experts seront organisés les 15 et 16 mars 2013**. Le samedi 16 mars une présentation, en débat plénière, ouverte au public sera organisée sur la place G. ARCHIMEDE.

Ces ateliers font l'objet d'une demande de cofinancement à l'Office de l'Eau.

**Le plan de financement est le suivant :**

<i>COUTS EN EUROS (HT)</i>		<i>FINANCEMENTS EN EUROS</i>	
Organisation - information	14 070,60	Office de l'Eau (50%)	7635,30
Réalisation des supports			
Animation et retranscription des ateliers	1 200,00	Commune de Morne à l'Eau (50%)	7635,30
<b>Total</b>	<b>15 270,60</b>	<b>Total</b>	<b>15270,60</b>



**Monsieur le Maire** fait remarquer qu'il s'agit du fruit d'un travail très sérieux. Le but visé, est de valoriser les canaux afin qu'ils deviennent des lieux de promenade. Des experts seront présents les 15 et 16 mars pour améliorer les conditions actuelles.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT N° 15 - QUESTIONS DIVERSES**

N'ayant pas de questions diverses, **il est 22h 38**, Monsieur le Maire, Jean-Claude LOMBION remercie les membres de l'assemblée délibérante de leur présence et lève la séance.

**La secrétaire administrative**

Jannick SAINT-JEAN



**Le secrétaire de séance**

Aurel MIRRE

